District Drôme Ardèche de Football

Commission Statut de l'Arbitrage

PROCES VERBAL N° 4

Réunion du 11 Avril 2022

Président : N. BRUNEL
Membres : MM. DUPUIS Marc, GIRODON Philippe, MICHELAS François, BRET Vincent, PROTOY Baptiste
Excusé : M. CHABAT Maurice

Prenant en considération les dispositions arrêtées à l'AG de la LAuRA Foot à LYON le ../../…., la Commission dresse un état de la situation des clubs Départementaux à l'égard des obligations imposées au Statut de l'Arbitrage et au Statut Aggravé. Les clubs listés ci-dessous sont à la date du 30 Avril 2022 en infraction avec le Statut de l'Arbitrage et le Statut Aggravé et le seront pour la saison 2022/2023. Ce procès-verbal ne tient pas compte du nombre de matchs réalisés durant la saison 2021/2022.

Nom du Club	N° du Club	Niveau de la compétition le plus élevé	Infraction	Amende Financière	Nombre d'année(s) d'infraction	Nombre de mutés
BEAUFORT SUR GERVANNE US	524598	D4	1 Arbitre	50 €	1	4
CHATEAUNEUF DE GALAURE CS	517555	D4	1 Arbitre	50 €	1	4
CHATEAUNEUF DU RHONE C.O	525624	D4	1 Arbitre	50 €	1	4
CHATELET FC	581391	D2	1 Arbitre Majeur	50 €	1	4
CLERIEUX ST BARDOUX GLB FC	553842	D4	1 Arbitre	50 €	1	4
CORNAS AS	536261	D2	1 Arbitre Majeur	50 €	1	4
CREST AOUSTE ENTENTE	551477	R2 + U18D1	1 Arbitre Jeune	50 €	1	4
DAVEZIEUX VIDALON US	509197	D2	1 Majeur	100 €	2	2
LALEVADE PORTES HAUTES CEVENNES	581869	D1	1 Arbitre	120 €	1	4
MALATAVERNE CS	533767	D4	1 Arbitre	50 €	1	4
MONTELIER US	521473	D3	1 Jeune	50 €	1	4
MONTELIMAR JS	528941	D2 + U15D1	1 Arbitre Jeune	50 €	1	4
ORGNAC L'AVEN FC	532631	D4	1 Arbitre	50 €	1	4
PEYRINS US	518770	D4	1 Arbitre	50 €	1	4
ROUSSAS GRANGES GONTARDES AS	532967	D3	1 Arbitre	50 €	1	4
SAVASSE RC	538001	D4	1 Arbitre	100 €	2	2
ST BARTHELEMY DE VALS AS	520419	D4	1 Arbitre	50 €	1	4
ST BARTHELEMY LE PIN GROZON AS	530928	D4	1 Arbitre	100 €	2	2
ST JEURE D'AY E.S.	528652	D4	1 Arbitre	100 €	2	2
ST JULIEN MOLIN MOLETTE PIRAILLON SC	532969	D4	1 Arbitre	50 €	1	4
ST MONTAN OLYMPIQUE	548044	D4	1 Arbitre	50 €	1	4
TREFLE ENT S	549007	D4	1 Arbitre	50 €	1	4
VALENCE TURQUOISE FC	581942	D4	1 Arbitre	50 €	1	4

VALENSOLLES AS	521003	D2	1 Arbitre Majeur	50 €	1	4
VEYRAS OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE	504370	D1	1 Arbitre	120 €	1	4
VEYRAS US	560198	D4	1 Arbitre	50 €	1	4

La Commission précise :

En séniors, obligation d'avoir :

D1 : 2 arbitres majeurs de plus de 21 ans.
D2 : 1 arbitre majeur de plus de 21 ans.
D3 et D4 : 1 arbitre (quel que soit son âge)
D5 : pas d'obligation

En jeunes, obligation d'avoir :

U15 ou U18 D1 : 1 jeune arbitre (plus de 13 ans et moins de 23 ans)
U15 ou U18 D2-D3 ou D4 : pas d'obligation

Les dates importantes :

Parution avant le 30 Juin 2022 du tableau définitif ajusté avec le nombre de matchs arbitrés pour chaque arbitre.
Prise de licence avant le 31 Août 2022 pour couvrir son club.
La commission vous rappelle que les arbitres ont l'obligation de diriger au minimum 1 match, compris dans les 3 dernières journées du championnat. (Une journée va du lundi au dimanche inclus)

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée **OBLIGATOIREMENT** par mail à **arbitres@drome-ardeche.fff.fr** ou par courrier.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Marc DUPUIS